

7) FINANCES LOCALES

7.5) Subventions

7.5.1) Subvention à la mission locale du Pays de Dinan

Il est proposé de voter une subvention de 11 214.56 € (1.33 € par habitant) à la Mission Locale du Pays de Dinan au titre de l'année 2015.

Décision :

Le bureau communautaire décide d'allouer une subvention de 11 214.56 € à la Mission Locale du Pays de Dinan au titre de l'année 2015.

7.5.2) Subvention à l'association de musique « Lac'Oustic » pour l'acquisition de matériel

Il est proposé de voter une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association de musique pour l'acquisition de matériel dont un photocopieur et du matériel d'éveil musical.

Décision :

Le bureau communautaire décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association de musique Lac'Oustic pour l'acquisition de matériel dont un photocopieur et du matériel d'éveil musical.

7.5.3) Demande de subvention du collège de la Croix de Pierre pour un séjour Europe

Par délibération du 19 février 2015, le conseil communautaire avait décidé d'accepter les demandes de subventions pour voyages scolaires et sorties pédagogiques du collège de la Croix de Pierre à PLENEE-JUGON, dans la limite d'une enveloppe de 1 359 € pour l'année 2015.

Le collège nous sollicite aujourd'hui pour un séjour Europe auquel ont participé 32 élèves de notre territoire, du 4 au 13 Mai 2015.

Proposition :

Accorder une subvention de 1 191 € au collège de la Croix de Pierre pour l'organisation d'un séjour Europe.

Décision :

Le bureau communautaire décide d'accorder une subvention de 1 191 € au collège de la Croix de Pierre pour l'organisation d'un séjour Europe.

7.5.4) Amélioration de logements dans le cadre du PIG « précarités énergétiques et adaptation » : participation de la CCAH

Par délibération du 20 Décembre 2013, le conseil communautaire a pris la décision de poursuivre le programme d'intérêt général local « précarités énergétiques et adaptation » au titre des années 2014 à 2017. A travers ce programme, la CCAH s'engage à abonder le FART à hauteur de 500 € par logement éligible, pour les propriétaires occupants à ressources « très modestes ».

Le Président avait été autorisé à signer le protocole d'accord correspondant avec l'ANAH.

Dans ce cadre, 7 dossiers de demande d'aide ont été établis, ils concernent :

- Mr et Mme YUSTE ANTON Ricardo, domiciliés « le val joli » à JUGON-LES-LACS
- Mme LANTOINE Cassandra, domiciliée « 5 rue de la fontaine » à PLENEE-JUGON
- Mme MOISAN Denise, domiciliée « la ville poirier » à PLENEE-JUGON
- Mr MALFILATRE Franck, domiciliée « la dolais » à TRAMAIN
- Mme LE BOUCHER Marie-Madeleine, domiciliée « le verger » à JUGON-LES-LACS
- Mr et Mme DELAHAYE René, domiciliés « le Quercron » à PLENEE-JUGON
- Mme BAUDET Laura, domiciliée « 17 rue Anne de Bretagne » à TRAMAIN

Conformément au protocole d'accord signé, la participation de la CCAH sera de 500 € par dossier, en abondement du FART.

Proposition :

Accorder une subvention de 500 € pour chacun des dossiers ci-dessus, dans le cadre du PIG local 2014-2017 « précarités énergétiques et adaptation ».

Décision du bureau communautaire :

Le bureau communautaire décide d'accorder une subvention de 500 € pour chacun des dossiers ci-dessus, dans le cadre du PIG local 2014-2017 « précarités énergétiques et adaptation ».

8) DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.2) Aide sociale

8.2.1) Accueil de loisirs été 2015

Centre d'accueil pour les 3-11 ans.

Période d'ouverture : Du lundi 6 juillet au vendredi 21 août 2015

Site : Maison de l'enfance, 1 A rue Alexandrine LECRUBLIER, 22640 PLENEE-JUGON

Activités : Activités manuelles et sportives, sorties, piscine, plage, veillées, rencontre sportive avec un centre de loisirs... 2 mini camps à Moncontour : Piscine, découverte des environs, veillées, grands et petits jeux

Centre d'accueil jeunesse de Tramain pour les 11-17 ans

Période d'ouverture : Du lundi 6 juillet au vendredi 21 août 2015

Activités: laser game, tournoi de sand ball, piscine, stand up paddle, veillées, rencontre inter-centres, escalade, grands jeux, sports... et 2 mini-camps à Saint Cast le Guildo (thème équitation) et à Perros Guirec (thème sports de glisse)

Tarification :

Les tarifs appliqués sont les tarifs votés lors du conseil communautaire siégeant en date du 10 avril 2009

Pour des raisons médicales ne permettant pas l'accueil d'enfant sur une semaine complète, la facturation pourra être établie à la journée.

Un acompte de 30€ par enfant et par semaine réservée est demandé à l'inscription. Il reste acquis à la communauté de communes en cas d'absence non justifiée de l'enfant. Dans le cas où cet acompte n'aurait pas été versé et que la famille de l'enfant ne justifiait pas une absence, la famille se verrait facturer 30€ de pénalité par semaine d'absence non justifiée.

Les besoins en personnel ALSH de Plénée+ ALSH de Tramain:

- 1) 1 directrice adjointe à temps complet du 6 juillet au 23 août 2015
- 2) 11 animateurs par semaine à temps complet du 6 au 2 août 2015
- 3) 9 animateurs à temps complet du 3 au 23 août 2015
- 4) 2 animateurs par semaine à temps non complet du 6 juillet au 23 août 2015
- 5) 2 agents de service par semaine à temps complet du 6 juillet au 25 août 2015

Des animateurs supplémentaires pourraient être recrutés si les effectifs étaient trop importants.

Rémunération

Les agents seront rémunérés de façon suivante :

Les Directeurs et directeurs-adjoints : 9^{ème} échelon (IB 364 IM 338) du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Les animateurs : 1^{er} échelon (IB 340 IM 321) du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Les agents de service : 1^{er} échelon (IB 340 IM 321) du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Décision :

Le bureau communautaire adopte la proposition d'organisation et de fonctionnement ci-dessus pour les vacances d'été 2015.